

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Avril 2021

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 16 avril 2021 à 18h30 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, Maire.

Etaient présents :

Mmes CARCEL Aurore, HOUPEAUX Caroline, MAGRE Sylvie,
MM. AUBERT Alain, BAUDON Jérémy, BURLOT Jean-Pierre, CORDIVAL Gilles, DURR Edgard, GUICHARD Hervé, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique, PAUTROT Sébastien

Etaient absents excusés :

MM. BAHIN Florian, GOJARD Erwan, William Vallée

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 0

Votants : 12

A été désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la précédente séance.

Approbation de l'ordre du jour

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020

Le maire explique au conseil municipal l'excédent exceptionnel de **222 540,24 €** en section de fonctionnement par la vente de bois réalisée. Les frênes de notre forêt sont malades et ont dû être coupés. Le produit total de cette vente s'élève à 253 175,00€. De cette vente, la commune a perçu la somme de **183 551,89 € sur l'exercice 2020** (figurant au chapitre 70). Le solde du produit de la vente de bois a été versé sur le début de l'exercice 2021.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

2. Approbation du compte administratif du Maire exercice 2020

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. LOGEROT Sylvain (1^{er} adjoint au maire), approuve à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif communal pour l'exercice 2020.

- Recettes de fonctionnement : 573 879,58 €
- Dépenses de fonctionnement : 351 339,34 €
 - **Excédent dans la section fonctionnement : 222 540,24 €**
- Recettes d'investissement : 95 442,53 €
- Dépenses d'investissement : 149 290,22 €
 - **Déficit dans la section investissement : - 53 847,69 €**
- **Résultat de l'exercice 2020 : 168 692,55 €**
- Report excédent de fonctionnement 2019 : -42 544,76 €
- Report déficit d'investissement 2019 : 84 423,98 €
- **Résultat de clôture 2019 : 141 058,03 €**

3. Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 pour un montant de **237 450,48 €** de la manière suivante :

- Affectation en investissement : **77 872,51 €**
- Report en fonctionnement : **159 577,97 €**

4. Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le budget primitif pour l'exercice 2021 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 614 637,97 €
- Dépenses d'investissement : 510 686,23 €
 - **Dépenses totales : 1 125 324,20 €**
- Recettes de fonctionnement : 358 637,97 €
- Recettes d'investissement : 510 686,23 €
 - **Recettes totales : 869 324,20 €**
- Produit fiscal à taux constants : **256 000,00 €**

5. Vote des taux communaux taxes directes locales 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide que **les taux communaux des taxes directes locales pour l'exercice 2021 sont reproduites à l'identique par rapport à ceux de 2020** et se répartiront de la manière suivante :

- **Taux de la taxe sur le foncier bâti 2021 : 52,51 %**
- **Taux de la taxe sur le foncier non-bâti 2021 : 19,54 %**

Questions diverses et informations

1. Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Condé-en-Brie (SISSC). Monsieur le Maire expose que la commune va devoir payer ses cotisations non-honorées pour les exercices précédents, jusqu'au 31 décembre 2020. La situation juridique du SISSC est complexe suite à la fusion des communautés de communes et ses statuts vont probablement être amenés à évoluer dans les prochains mois. De plus, la CARCT souhaite intégrer les écoles de musique dans les intérêts communautaires.
2. Monsieur le Maire expose que la CARCT souhaite finalement prendre en charge le financement du fonctionnement de la compétence « *gestion des eaux pluviales* » sans demander de participation aux communes. L'investissement restera partagé à 50% entre la CARCT et la commune. Il n'y aura pas de CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) à ce sujet.
3. Rénovation de la salle des fêtes. Monsieur le Maire expose que 3 propositions ont été faites par un cabinet d'architectes missionné. Celle retenue consistera en un aménagement du rez-de-chaussée, permettant ainsi un accès PMR à une salle de réunion.
4. PLU. Monsieur le maire expose que l'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur nous a depuis communiqué son procès-verbal sur lequel il demande à la municipalité et à la CARCT de répondre aux observations qui lui ont été adressées. Celles-ci lui ont été rendues hier. Les observations apportées ont pour la plupart reçu un avis favorable à l'exception de celles demandant une extension des zones à urbaniser. Le rapport définitif du commissaire enquêteur, avec son avis, sera rendu la semaine prochaine.

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT

Le Maire,
Gilles CORDIVAL.